

Faut-il avoir obligatoirement un apport pour acheter son premier bien immobilier en Corse ?

On l'entend partout. sans apport, pas de crédit immobilier
!!!!

Corsica Finances réfute cette idée reçue et nous explique comment accéder à la propriété

Un apport est-il obligatoire . Comment financer son premier achat immobilier ?

Il existe des crédits immobiliers aidés, ainsi que des dispositifs d'aide à l'achat.

Côté crédit immobilier le prêt à taux zéro (PTZ+), permet de financer jusqu'à 40 % selon les zones en Corse, du coût total de l'opération, avec un montant plafonné, en fonction du revenu fiscal de référence.

Outre le fait de gommer les intérêts d'emprunt, il présente l'avantage de s'imbriquer avec un crédit immobilier, dans le cadre d'un montage financier.

Ainsi, vous pouvez, par exemple, commencer à ne le rembourser que 15 ans après l'achat. .

Le prêt Action Logement, pour sa part, est accordé par certains employeurs à un salarié du secteur privé, sous conditions de ressources,

Enfin, il existe également en Corse une aide de la Collectivité de Corse pour les primo-accédants, d'un montant de 10 000 € au maximum sous forme d'une subvention versée

après l'acquisition du bien qui permet une réduction de mensualités du crédit immobilier

Sans apport, cela signifie aussi qu'il faut emprunter les frais de notaire. Corsica Finances vous confirme que cela est possible

Tout à fait, certains de nos partenaires bancaires octroient ce genre de prêt.

Par contre . Il faut montrer que l'on sait gérer son budget en évitant les dépenses inconsidérées ou les découverts sur les relevés bancaires que l'on présente à nos banques partenaires !

Un bon conseil pour être au mieux conseillé et accompagné ?

Ne pas hésiter à solliciter nos experts en crédit immobilier véritables tiers de confiance, qui vous accompagnent de bout en bout et vous aident au montage du prêt selon votre profil et votre projet immobilier.

Une aide précieuse surtout si l'on achète pour la première fois.